

**Procès-verbal du Conseil municipal
du jeudi 10 février 2022**



Présents : MM. MMES PATAUD, CANFORA, BORDES, DOUCET, VELLEINE, JANNETAUD D., JANNETAUD N.

Procurations :

Excusés : MM. TERRASSIER, CUQUEMELLE, MALAVAUD

Absents :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 19h08.

Désignation du secrétaire de séance : M. Gilbert BORDES

1. Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 26 janvier 2022.

2. Inscription de chemins de randonnée au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse

Il s'agit de demander l'inscription des chemins concernés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Creuse. Ces chemins cités ci-dessous, situés sur le territoire de la commune, sont publics ou appartiennent au domaine privé de la commune.

Itinéraire concerné :

GR 89 Chemin de Montaigne

Les chemins concernés par ces itinéraires sont :

1. Chemin rural de Saint-Pardoux aux Farges
2. Chemin rural de Bord aux Farges
3. Chemin de la Perrade
4. Chemin de Pantin à Bord

Les chemins privés traversant les parcelles suivantes sont intégrés aux itinéraires :

1. Parcelle AK0030 (communale)
2. Parcelles AN0003, AN0005, AN0008, AN0009, AN0010, AN0011, AN0012, AN0013, AN0014 (communales)
3. Parcelle AS0004 (communale)
4. Parcelles AS0002, AS0004, AT0158 (communales)

Approuvé à l'unanimité.

3. Dossier de demande de déclaration d'utilité publique pour la mise en place des périmètres de protection du captage « La Fontaine des Fayens »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité, pour la commune de SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES, de réaliser la mise en conformité de la protection du captage de la Fontaine des Fayens, situé au village de Buze. Monsieur le Maire présente le dossier de demande de déclaration d'utilité publique pour la mise en place des périmètres de protection (immédiat, rapproché et éloigné) du captage « La Fontaine des Fayens ». Ce dossier préparatoire a été établi par le cabinet d'étude LARBRE INGENIERIE. Approuvé à l'unanimité.

4. Délimitation chemin communal/propriété privée

Monsieur le Maire propose de mettre des bornes sur le chemin communal situé entre les parcelles de Messieurs BARRAT et AZZOUZI ainsi que sur le chemin communal des Roches afin de délimiter

l'emprise du chemin communal par rapport à la parcelle AL 5, appartenant à M. AZZOUZI. Approuvée à l'unanimité.

5. Questions diverses

Pas de questions diverses.

6. Informations diverses

Le Maire, Patrice PATAUD :

➤ Hangar communal : Nous avons eu une réunion le 07 février avec M. CLAVEYROLAT. Il présente ces excuses. Il a des problèmes de personnel et une surcharge de travail conséquente. Il contacte les entreprises pour une réunion de chantier en présence des élus soit la semaine du 14 février soit la semaine suivante.

➤ Puy La Croix : Nous avons reçu en mairie les nouveaux propriétaires de l'ancien restaurant du village du Puy La Croix. Ils souhaitent faire de nombreuses animations notamment la fête de la musique. Ils sont d'accord pour faire le repas des anciens dès que les travaux seront terminés. Ils vont faire restaurant, bar mais également chambres d'hôte.

➤ Indivision Saint-Pierre : Mme Chemin est venue ce jour pour la signature de l'acte administratif. Elle le transmet à la mairie de Saint-Pierre pour signature.

➤ Recensement de la population : Mme Michèle JANNETAUD a terminé le recensement aujourd'hui. Nous sommes 211 voire 212 habitants. Je tiens à remercier Michèle pour son implication.

➤ Harmonie Municipale de Bourgneuf : Nous avons reçu mercredi 09 février le président de l'Harmonie Municipal de Bourgneuf. 2 enfants de la commune participent à cette harmonie. Il demande à la commune une subvention. Les élus proposent le versement d'une subvention d'environ 200 euros à inscrire au budget 2022.

➤ Gîte de Saint-Pardoux-Mortierolles : le gîte sera fermé du 21 mars au 02 avril pour l'installation des menuiseries.

➤ Salle réfectoire : les travaux vont commencer début juin pour se terminer fin juillet.

➤ Eclairage public : les travaux débutent le 14 février. 2 candélabres sont installés à la MAFPA.

➤ Sectorisation : la réunion préparatoire est le 04 mars en présence de l'entreprise SAUR, du cabinet d'étude LARBRE INGENIERIE et des élus.

➤ Mairie : la mairie est fermée du 16 février au 10 mars. Réouverture le 14 mars matin.

La séance est levée à 19h47.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,
Gilbert BORDES